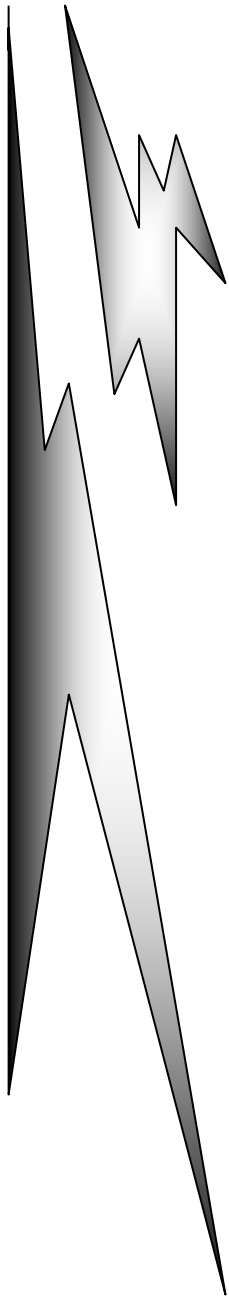


Bulletin d'Information Communale





SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2025

Augmentation tarif cantine scolaire au 1er janvier 2026

Le tarif des repas achetés pour la cantine scolaire augmente de 2% au 1er janvier 2026 et passe de 3.99€ à 4.07€
Le conseil municipal décide qu'à compter du 1er janvier 2026, les repas seront facturés aux familles à prix coûtant soit 4.07€

Travaux église 2026 : plan de financement et demande de subventions

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'adopter le plan de financement suivant pour les travaux de réfection de la couverture de l'église en 2026.

Il sollicite la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et la Camosine pour réaliser cette opération.

Dépenses :

- Réfection couverture : 44 345.20€HT

Total des dépenses H.T : 44 345.20€

Plan de Financement :

- DETR demande subvention 40% : 17 738.08€

- Camosine : 4 000.00€

- Autofinancement : 22 607.12€

Total HT : 44 345.20€

Travaux école 2026 : Plan de financement et demande de subventions

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'adopter le plan de financement suivant pour les travaux de mise aux normes électriques de l'école et changement des blocs de secours en 2026.

Il sollicite la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour réaliser cette opération.

Dépenses :

- remise aux normes électriques : 10 635.19€HT

- blocs de secours : 4 608.95€HT

Total des dépenses H.T : 15 244.14€

Plan de Financement :

- DETR demande subvention 50% : 7 622.07€

- Autofinancement : 7 622.07€

Total HT : 15 244.14€

Renouvellement convention avec M. Matthieu GIRARD pour le déneigement en 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de renouveler pour l'année 2026, la convention de déneigement de la voirie avec M. Matthieu GIRARD.

DCE 2024

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de réaliser des travaux visant à entretenir des biens communaux et à poursuivre des investissements déjà engagés. Les projets s'élèvent à 141 754.00€ et se répartissent ainsi

- participation travaux agence postale intercommunale : 3 608.16€

- salle des fêtes : 6 720.00€

- toiture église 2024 : 56 146.95€

- toiture mairie photovoltaïque : 68 877.97€

- maquis : 1 500.52€

- sécurisation clocher : 4 900.40€

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter la DCE 2024 pour l'ensemble de ces devis qui s'élèvent à 141 754.00€. Afin de poursuivre ces projets, le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de solliciter la DETR et la Camosine pour réaliser ces travaux.



Subvention au Comice rural du canton de Saint Saulge

Suite à la demande du Comité du comice rural de Saint Saulge du 25 octobre 2025 sollicitant une subvention pour la réalisation du Comice rural du canton de St Saulge qui doit se dérouler les 15 et 16 août 2026, le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de quatre cents euros à ce Comité sur le budget 2026.

Protection de l'environnement

Objet : Confier à la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais la gestion du contrat à signer avec l'éco-organisme ALCOME au titre de la filière Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) des produits du tabac. ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. Il est chargé de la Responsabilité Élargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres.

La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Les actions prévues par ALCOME sont :

- ***Sensibiliser** : Fourniture d'outils de communication et de sensibilisation
- ***Améliorer** : Mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue
- ***Soutenir** : Soutien financier au titre du nettoyage des rues
- ***Assurer** : Enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Bien que la compétence en matière de propreté relève de la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais (CCACN), il a été convenu entre les communes membres de la CCACN compétente en matière de collecte des déchets, de confier à cette dernière la gestion et la signature du contrat avec ALCOME dans un objectif de mutualisation, d'efficacité opérationnelle et de cohérence territoriale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le principe de contractualisation avec l'éco-organisme ALCOME, en faveur de la réduction des déchets de mégots dans l'espace public.
- décide de confier à la CCACN la gestion de ce contrat. À ce titre, la CCACN assurera, au nom de la commune, les relations avec ALCOME et la mise en œuvre des actions prévues au contrat, et ce jusqu'à l'échéance de l'agrément d'ALCOME.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délégation de gestion.

DCE 2025

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de réaliser des travaux en vue de poursuivre l'entretien des bâtiments communaux, la sauvegarde du patrimoine, et le développement de la base de loisirs, ainsi que la création d'aménagements pour favoriser l'exploitation de la forêt et le développement d'espaces verts.

L'ensemble des projets s'élèvent à 119 805.63€ et se répartissent ainsi :

Entretien des bâtiments communaux : 91 490.94€

- Enduits local loué à l'Union Département des Sapeurs-Pompiers : 8 327.00€
- Salle des fêtes :
 - Mise aux normes électriques : 3 216.69€
 - Peintures intérieures + plafond : 35 592.73€
- Couverture Eglise : 44 354.52€

Sauvegarde du patrimoine : 3 806.90€

- Protection drapeaux poilus 14/18 : 580.00€
- Drapeau à l'identique : 962.53€
- Plaque des anciens d'Algérie : 164.37€
- Lavoir Marmantray : 2 100.00€



CONSEILS MUNICIPAUX

Base de loisirs du Merle :	7 363.55€
- Aménagement paysager :	7 363.55€
Forêt :	11 246.50€
- Création d'une plateforme de retournement aux Maurrois :	11 246.50€
Matériel, petit équipement :	5 793.74€
- Perceuse meuleuse :	780.74€
- Tracteur tondeuse :	5 013.00€
Plantations chaumes communales :	104.00€
- Plants Nordman :	104.00€

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter la DCE pour l'ensemble de ces devis qui s'élèvent à 119 805.63€ HT

Renouvellement convention avec le cabinet vétérinaire pour l'année 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler pour l'année 2026, la convention avec le Cabinet vétérinaire Coeur de Nièvre, pour la prise en charge des animaux errants blessés, pendant les périodes de fermeture de la fourrière départementale, dans les conditions spécifiquement définies dans ladite convention.

Subvention à l'Amicale des descendants et Amis des FTPF

Suite à la demande de l'Amicale des Descendants et Amis des FTPF, du 8 décembre 2025, sollicitant une subvention pour la fabrication d'un nouveau drapeau, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de cent euros à cette Amicale sur le budget 2026

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2026

Restauration tableau 'Couronnement de la Vierge' 2026 : plan de Financement et Demande de subvention

Dans le cadre de travaux de protection et rénovation des biens communaux, la commune a pour projet de restaurer le tableau classé du XVI^e siècle, "Le Couronnement de la Vierge", en 2026.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'adopter le plan de financement suivant pour les travaux de restauration du tableau le "Couronnement de la Vierge" en 2026.

Il sollicite la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Camosine, et la Fondation du Crédit Agricole pour réaliser cette opération.

Dépenses :

- coût prévisionnel : 7 805.00€HT

Total des dépenses H.T : 7 805.00€HT

Plan de Financement :

- DRAC demande subvention 40% : 3 122.00€

- Camosine demande de subvention : 1 000.00€

- Fondation Crédit Agricole demande de subvention 20% : 1 561.00€

- Autofinancement : 2 122.00€

Total HT : 7 805.00€

Le conseil municipal charge M. le Maire d'engager les démarches nécessaires pour mener à bien la restauration du tableau le "Couronnement de la Vierge".

Fabrication d'un chevalet pour exposer et protéger le drapeau de 1914/1918

La commune dispose d'un drapeau de la première guerre mondiale qui a été restauré.

Afin de le protéger et de l'exposer lors de commémorations il a été décidé de demander la création d'un support à M. MUNDEN, ferronnier d'art

Un devis de 965€ est proposé par M. MUNDEN pour la création sur mesure d'un chevalet pivotant pour exposer ce drapeau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter ce devis et dit que ce montant sera inscrit au budget 2026.



Adoption RPQS 2024

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DÉCIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.

DÉCIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Tarifs eau 2026

Le conseil municipal poursuit ses travaux d'amélioration de rendement du réseau d'eau potable en continuant à installer des compteurs intermédiaires.

Afin de respecter les conditions d'éligibilité pour solliciter les subventions auprès du Bassin Loire Bretagne, il est stipulé qu'il n'est pas possible d'appliquer des tarifs différenciés selon les types d'abonnés

Auparavant un tarif était appliqué pour les consommations de 0 à 500m³ et un autre tarif au-dessus de 500m³.

Cette condition doit être supprimée pour solliciter les subventions pour ses travaux d'amélioration du réseau.

Pour répondre à ces exigences, le conseil municipal a calculé quel tarif devait être appliqué pour que cette condition soit respectée sans que cela nuise au fonctionnement du service et a proposé d'appliquer un prix au m³ de 1.19€HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants pour 2026 :

- Droit au branchement : 78.18€HT soit 82.48€TTC

- Prix du m³ : 1.19€HT soit 1.26€TTC

Etat d'assiette et destination des coupes de bois

A été présentée en réunion du conseil municipal, la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF ci-dessous (tableaux 1 et 2) :

Tableau 1 : Coupes proposées à l'état d'assiette 2026

Parcelle ou unité de gestion	Surface à désigner (ha)	Type de coupe	Destination des produits BO/BI/BE (1)	Année prévue à l'aménagement (2)	Justifications (3)
8	11,72	Eclaircie de taillis + ouverture de cloisonnements Coupe de grumes dans les cloisonnements	BI BO	2026	
9	11,20	Eclaircie de taillis Coupe de grumes dans les cloisonnements	BI BO	2026	
10	10,81	Eclaircie de taillis Coupe de grumes dans les cloisonnements	BI BO	2025	P10 reportée d'un an afin de la regrouper avec les parcelles 8 et 9 prévues en 2026

(1) Destination (ventre, délivrance...) des types de produits (BO = Bois d'œuvre, BI = Bois d'industrie, BE = Bois énergie)

(2) Indiquer l'année prévue à l'aménagement ou N.P si la coupe n'est pas prévue à l'aménagement

(3) Si la coupe proposée n'est pas prévue à l'année 2026 dans l'aménagement, indiquer la raison de l'ajout de la coupe



Tableau 2 : Coupes prévues à l'aménagement en 2026 et non proposées pour des motifs techniques :Néant

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE ET ARRÊTE l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026 selon les modalités suivantes (tableau 3) :

Tableau 3 : Décisions de la commune

Liste des parcelles dont l'inscription à l'état d'assiette est validée par la commune	Liste des parcelles non proposées à l'état d'assiette dont l'inscription est demandée par la commune		Liste des parcelles dont l'inscription à l'état d'assiette est refusée par la commune	
	Parcelle	Justifications	Parcelle	Justifications
11	12,85	Dépérissement important des chênes pédonculés cf. rapport dépéris présenté à la commune par agent ONF le 20/06/2024, de la parcelle 11, et du constat sur 2025 de l'augmentation du dépérissement (mortalité et morbidité). Parcelle invendue (vente du 03/10/2025 à Clamecy)		

DECIDE de la destination des coupes de l'état d'assiette de l'exercice 2026, ainsi que des modalités de leur commercialisation

Parcelle (UG)	Type de produits <i>BO = bois d'œuvre</i> <i>BI = bois d'industrie</i> <i>BE = bois énergie</i>	Mode de vente	Mise à disposition des bois	Autre choix (A préciser)
8	BO/BI	<input checked="" type="checkbox"/> Vente de gré à gré par soumission <input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement <input checked="" type="checkbox"/> Délivrance*	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Bois sur pied</i> <input type="checkbox"/> <i>Bois façonné</i>	Demande de façonnage des houppiers en 1m, fendu, empilé, dans la limite de 350 stères par l'acquéreur de la coupe. Le reste des houppiers sera conservé pour couvrir la demande en affouages de la commune les années suivantes.
9	BO/BI	<input checked="" type="checkbox"/> Vente de gré à gré par soumission <input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement <input checked="" type="checkbox"/> Délivrance*	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Bois sur pied</i> <input type="checkbox"/> <i>Bois façonné</i>	
10	BO/BI	<input checked="" type="checkbox"/> Vente de gré à gré par soumission <input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement <input checked="" type="checkbox"/> Délivrance*	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Bois sur pied</i> <input type="checkbox"/> <i>Bois façonné</i>	
11	BO/BI	<input checked="" type="checkbox"/> Vente de gré à gré par soumission <input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement <input type="checkbox"/> Délivrance*	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Bois sur pied</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Bois façonné</i>	



*Pour la délivrance de bois **sur pied** des bois d'affouage, le conseil municipal en place lors de l'adoption de la délibération, désigne comme garants (bénéficiaires solvables) de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : M. GOBY, M. SKIERA

Une desserte et aire de retournement ont été réalisées en 2025 pour accéder aux parcelles 8, 9, 10 et 11.

- 1) **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées aux alinéas 1 à 2.

Demande de locataires pour être relogés dans la maison située rue de l'Ouche aux chiens pour raisons de santé

Des locataires d'un logement communal sollicitent le conseil municipal en vue d'un relogement dans le parc des locations communales.

En raison de l'aggravation de problèmes de santé : cardiaque pour l'un, et séquelles sur motricité suite à un AVC pour l'autre conjoint, le logement occupé qui possède des escaliers pose maintenant des problèmes importants.

Le logement situé rue de l'ouche aux chiens est adapté aux personnes à mobilité réduite, rampe d'accès et de plein pied. Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'accorder la location de la maison située 5 rue de l'Ouche aux chiens à la place du logement actuel Place de la Mémoire.

Le loyer demandé sera celui appliqué au locataire précédent, actualisé, soit 600.00€ mensuels avec un mois de caution. Il demande aux locataires d'étudier quelles seraient les aides qui pourraient être accordées par la CAF pour cette nouvelle location.

Les aides de la CAF étant versées directement à la commune.

Location maison 5 route de l'Ouche aux chiens à M. FINARDI et Mme MONTEMURO sur la base de 500€ mensuel

Le Maire informe que suite à la décision du conseil municipal de louer la maison située 5 route de l'Ouche aux chiens à M. FINARDI et Mme MONTEMURO sur la base de 600€, les futurs locataires informent le conseil municipal que leurs revenus ne leur permettent pas d'honorer ce montant de location. Selon leurs ressources et les aides auxquelles ils peuvent prétendre, ils ne peuvent envisager qu'une location d'un montant maximum de 500€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de louer ce logement qui comprend l'entretien du terrain au tarif de 500 euros, précise que le bail sera établi au nom de M. Marc FINARDI et Mme Valérie MONTEMURO qui se portent mutuellement caution solidaire au nom de l'autre locataire, et que la commune conserve l'utilisation du garage situé sur le terrain, et se rendra dans ce local par un accès indépendant. Un mois de caution sera demandé, soit 500.00€.

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2026

Création des postes d'adjoints

Le Conseil municipal vote pour décider du nombre de postes d'adjoints qui sera créé. A l'unanimité, il est décidé la création de 2 postes d'adjoints.

Indemnités des élus

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les indemnités des adjoints selon les taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-24 et (éventuellement) L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

NOM	PRENOM	FONCTION	TAUX DE BASE VOTE EN %	MONTANT MENSUEL BRUT
WEEKS	Hélène	1 ^{ère} adjointe	10.89%	447.64€
THERET	Jean	2 ^e adjoint	10.89%	447.64€

Cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 23 mai 2020.



Délégations au Maire

Les Conseillers municipaux, après en avoir lu la liste proposée et en avoir délibéré, décident d'accorder les délégations suivantes au Maire :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents ;
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- 21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;
- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;
- 23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine, relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;



- 26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- 27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 28° Exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n°75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- 29° Ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;
- 30° Admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à 200 euros.
- 31° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du code général des collectivités territoriales.

Election des délégués des Syndicats

Le conseil municipal procède à l'élection des membres des différents syndicats.

Après avoir recueilli les candidatures des conseillers intéressés, le conseil municipal vote à l'unanimité les membres qui siégeront dans les différents syndicats

SIEEEN CLE : M. Paul SAVE, M. Christophe THERET

SIEEEN Electricité : M. Paul SAVE

SIVS (Syndicat intercommunal à Vocation Scolaire) : Titulaires : M. Jean THERET- Mme Nathalie LETELLIER ;
Suppléants : Mme Marie-Charlotte SERVE - Mme Maryline SALLIN

Désignation des membres des commissions communales, de délégués communaux et de commission

Conseil Communautaire : M. Vincent GALIN titulaire, Mme Hélène WEEKS, suppléante

Conseil d'école : Mme Hélène WEEKS titulaire, Mme Marie-Charlotte SERVE suppléante

M. Jean THERET titulaire, Mme Maryline SALLIN suppléante

Communes forestières : M. Paul SAVE titulaire, M. Vincent GALIN suppléant

Forêt Communale : M. Vincent GALIN, M. Paul SAVE, M. Jean THERET, M. Christophe THERET, Mme Hélène WEEKS, Mme Nathalie LETELLIER

Finances - Appel d'offres : M. Vincent GALIN, Mme Hélène WEEKS, M. Jean THERET, Mme Nathalie LETELLIER, Mme Maryline SALLIN

Réseau d'Eau : M. Vincent GALIN, M. Paul SAVE, M. Jean THERET, M. Christophe THERET, M. Guillaume GEOFFROY

Travaux : Bâtiments-Voirie- Patrimoine : Vincent GALIN, M. Paul SAVE, M. Jean THERET, Mme Marie-Charlotte SERVE, M. Christophe THERET, M. Guillaume GEOFFROY, Mme Hélène WEEKS

Culture - sports : M. Vincent GALIN, Mme Pauline BAUDOUIN, M. Jean THERET, M. Guillaume GEOFFROY, Mme Hélène WEEKS, Mme Nathalie LETELLIER, Mme Maryline SALLIN, M. Sébastien VILETTE

Infos Crux : Mme Frédérique TREILLOU, Mme Elise AUMENIER, Mme Pauline BAUDOUIN, Mme Hélène WEEKS, Mme Anne-Marie DUQUESNE, Mme Maryline SALLIN

ESCN : M. Vincent GALIN délégué, Mme Hélène WEEKS suppléante

COS (Comité des Œuvres Sociales) : M. Vincent GALIN, Mme Hélène WEEKS, Mme Maryline SALLIN

Colis des aînés : M. Vincent GALIN, Mme Hélène WEEKS, Mme Maryline SALLIN, Mme Pauline BAUDOUIN, M. Jean THERET

Commission de contrôle des Listes électorales : M. Christophe THERET

Commission communale des Impôts Directs :

M. Vincent GALIN titulaire, M. Paul SAVE suppléant

Mme Hélène WEEKS titulaire, Mme Marie-Charlotte SERVE suppléante

M. Jean THERET titulaire, M. Guillaume GEOFFROY suppléant

Mme Nathalie LETELLIER titulaire, M. Christophe THERET suppléant

Mme Maryline SALLIN titulaire, Mme Pauline BAUDOUIN suppléante

Mme Sabina PAASE titulaire, M. Erick BONIN suppléant



CONSEILS MUNICIPAUX

Correspondants clocher : Mme Denise LAVEST, Mme Suzie PIRET, Mme Hélène GATIGNOL, M. Jean THERET, M. Guillaume GEOFFROY

Correspondant Défense : M. Guillaume GEOFFROY

Vote de contre-valeur au titre des redevances 2026 pour la performance des réseaux d'eau potable

La réforme des redevances des agences de l'eau, adoptée par la loi de finances pour 2024, est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025. L'ancienne redevance (pollution) a été remplacée par une redevance sur la consommation d'eau potable et une redevance de performance des réseaux d'eau potable. Cette dernière fait l'objet d'une contre-valeur identifiée sur les factures.

Les redevances sont applicables sur chaque usager sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu. Sont exonérés les détenteurs de compteurs spécifiques

La redevance sur la consommation d'eau potable est fixée par l'Agence de l'Eau à 0.32€/m³ pour 2026.

La redevance sur la performance des réseaux d'eau potable est assise sur le volume d'eau potable facturé aux abonnés et sur un coefficient de modulation global représentatif de la performance du service d'eau potable. Le coefficient de modulation global est calculé à partir des données de l'année N-2. Après actualisation du montant des contre-valeurs calculé sur les résultats N-2, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la redevance à 0.021€HT/m³



LA RÉSERVE D'EAU

Sous l'égide de la Fondation du Patrimoine et avec l'aide de la Fondation FRANSYLVA la commune a décidé de participer à l'Opération « Sauvons les forêts françaises » en créant une réserve d'eau à côté de la Grand'Fontaine pour lutter contre les incendies de forêt.

Cette réserve d'eau est constituée d'une cuvette naturelle étanche grâce à l'argile et se remplit à partir d'écoulement d'eaux de source.

Les études ont été réalisées avec l'aide de l'Office National des Forêts, le Service Départemental des Services d'Incendie et la Direction Départementale des Territoires, service eau forêt et biodiversité.

La superficie de la pièce d'eau est de 990 m², chemin d'accès et zone de retournement des poids lourds compris ; d'une profondeur maximum d'1,50m.

Pour réaliser le projet un échange de parcelles ZW42 et ZE75 a été nécessaire entre la commune et le GFA de Laché qui a versé une soulte de 3 000€ pour compenser la différence de valeur ; une partie du terrain situé au bord de la départementale est constructible.

2 bancs et une table de pique-nique ont été installés, du gazon a été semé et des panneaux de signalisation et une barrière seront mis en place prochainement. Le coût total du projet s'élève à 37 676,22€HT : 33 577,70€ de travaux, 4 098,52€ de mobilier et signalisation ; la Fondation FRANSYLVA a participé à hauteur de 10 000€ et la commune a obtenu une subvention de 15 814€ du Fonds Vert soit un autofinancement de 11 862,22€.

LA SIRÈNE

Le Système d'Alerte et d'Information de la Population (SAIP) se présente sous la forme d'une sirène : elle est située sur le toit de la mairie et a été remise en service.

Elle sera testée **chaque 1^{er} mercredi du mois à midi** par un signal continu d'une minute et quarante et une secondes.





Qualité de l'eau potable à Crux Prélèvement effectué à Crux la Ville le 23 février 2026

Chlore libre 0,38 mg/l, chlore total 0,46 mg/l pH 7,4. T° 9,3°c

Les paramètres microbiologiques (bactéries, entérocoques) et physico-chimiques respectent les références de qualité.

Conclusion : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Résultats complets sur le site sante.gouv.fr

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026 CRUX LA VILLE

Nombre de membres du conseil municipal :11

Inscrits 320, votants 243

15 bulletins nuls, 6 bulletins blancs, 222 suffrages exprimés.

Participation 75,94% ; Abstention 24,06%

Liste conduite par M. Sébastien Vilette : 62 soit 27,93% ; nombre d'élus 1

Liste conduite par M. Vincent Galin : 160 soit 72,07% ; nombre d'élus 10

ÉTAT CIVIL

Naissance



Bienvenue à Achille DUVAL GUYARD, le 30 mars 2026

Décès

Ils nous ont quittés

Pascal GUIDEZ, le 10 novembre 2025

Jacques TAVERNE, le 18 novembre 2025

Marc SVAROVSKY, le 4 décembre 2025

Georges PERRET, le 9 février 2026

Raymonde MITTELETTE, le 10 février 2026

PAROISSE



La messe annuelle sera célébrée le dimanche 26 juillet 2026 à 10H30 en l'église St Nazaire et St Celse de Crux-la-Ville.

Le site internet paroissial : <https://p-stpcn.com> indique toutes les messes prévues au Cœur de la Nièvre.

Tél.03 86 84 16 29 Mail paroisse.saint.paul@nievre.catholique.fr

Site nievre.catholique.fr



INFORMATIONS PRATIQUES



JOINDRE LA MAIRIE ouverture au public : mardi, jeudi, samedi de 9H à 12H
Merci de respecter impérativement ces horaires afin de ne pas perturber le travail de la secrétaire

Tél 03 86 58 35 65

Mail mairie.cruxlaville@wanadoo.fr

Site Internet <https://crux-la-ville.fr>



PANNEAU POCKET : L'application mobile de la mairie est également consultable sur le site Internet.



AGENCE POSTALE Fermeture de l'agence du 14 au 18 avril

Du mardi au jeudi de 9h à 12h30, le vendredi de 14h30 à 18h, le samedi de 9h à 12h30

ASSISTANTE SOCIALE

L'assistante sociale du secteur assure des permanences à Saint-Saulge les lundis après-midi et les jeudis matin.

Tél : 03.86.93.46.30

Mail : catherine.dumont@nievre.fr

TÉLÉCONSULTATION D'UN MÉDECIN sans rendez-vous : une borne de téléconsultation est installée à la pharmacie de St Saulge pendant ses heures d'ouverture. Du lundi au vendredi de 8h30 à 13h, le samedi en continu de 8h30 à 15h. Tél 03 86 58 32 66.

INFIRMIÈRES à Saint Saulge Tél 03 86 36 67 03

TAXI À CRUX LA VILLE

Le taxi qui exerce à Crux-la-Ville est conventionné et donc tout à fait habilité à vous transporter pour vos rendez-vous médicaux, à la condition que vous répondiez aux critères établis par la caisse d'assurance maladie.

Christine MASSART Tel : 06 38 63 29 93.

GENDARMERIE brigade de Saint-Saulge 03 86 58 30 15

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h

Dimanche, jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

URGENCE 114

Le 114 est le service public d'urgence gratuit 24h/24, 7j/7, réservé aux personnes sourdes, aveugles, malentendantes ou aphasiques, pour contacter les secours (SAMU, pompiers, police, gendarmerie) les plus proches en visio, texte, voix, images. Explications complètes sur le site www.info.urgence114.



CCACN (Communauté de Communes Amognes Cœur-du-Nivernais)

site internet : www.cc-amognescoeurdunivernais.fr

Facebook: www.facebook.com/com.des.amognes



Contacts : 03.86.58.46.22 du lundi au vendredi (standard de 9h à 12h)

Mairie de St Benin d'Azy 1, Place de la République, de 9h à 12h et de 14h à 17h, du lundi au vendredi

mail: contact@ccacn.fr

INFORMATIONS PRATIQUES



La Communauté de communes va mettre en place une permanence mensuelle de l'**ALEC 58** (Agence Locale de l'Énergie et du Climat), dans les Maisons France Services afin d'apporter des conseils gratuits et indépendants aux habitants sur les travaux de rénovation énergétique, les énergies renouvelables, l'adaptation des logements...

Ces permanences auront lieu le premier jeudi du mois, sur la base d'une demi-journée (de 9h à 12h), en alternance entre St Saulge et St Benin d'Azy, afin de recevoir les particuliers gratuitement, uniquement sur rendez-vous.

La prise de RDV se fait en appelant l'ALEC au 03 86 38 22 21.

Pour tout renseignement : Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre – 13 avenue Pierre Bérégovoy 58000 NEVERS 03 86 38 22 21 – infoenergie@ale-nievre.org – www.ale-nievre.org



OFFICE DE TOURISME CŒUR DE NIÈVRE
2, Rue du Commerce 58330 – SAINT-SAULGE
03.86.58.25.74



ot.coeurdenievre@gmail.com <https://www.tourismecoeurdenievre.com/>



La saison touristique 2026 démarre en Cœur de Nièvre !

L'Office de Tourisme **rouvre ses portes le vendredi 17 avril** et lance officiellement une nouvelle saison pleine de découvertes.

Au programme cette année : **marchés de producteurs, fêtes de villages, concerts, expositions, randonnées, visites et ateliers et de nombreux autres événements** à venir, pour profiter du territoire tout au long de la saison.

Le **programme complet des animations et manifestations 2026** sera disponible à l'Office de Tourisme, auprès des communes et **déjà en partie en ligne** : <https://www.tourismecoeurdenievre.com/> N'hésitez pas à consulter toutes les rubriques autres que l'Agenda, comme "Explorer" et "Pratique", vous y découvrirez des nouveautés !

Nous avons hâte de vous retrouver et de partager avec vous toutes les richesses du **Cœur de Nièvre** !

Parmi les événements importants :

- Le championnat de la ligue de Course d'orientation de la BFC le **dimanche 29 mars à St Saulge**
- Le Bal de l'élection de la Reine du Comice le **samedi 25 avril à St Saulge puis le Comice rural qui aura lieu les 15 et 16 août prochain**
- Les divers ateliers mis en place par nos artisans locaux : atelier d'écriture, de reliure, de filage et cardage de la laine, et d'initiation au vitrail etc... à retrouver sur le site internet
- Les visites à la ferme avec nos producteurs locaux : la Ferme des Trèfles, la Ferme de la Voie Lactée, la Fée Mohair, le Gaec des 7 sources et d'autres fermes du territoire...
- Un éducteur de lancement de saison a eu lieu le **jeudi 2 avril** organisé par Jean Luc Arrondel qui est passé par la Fromagerie du Val D'Osseux à Rouy et la visite du Château de Dumplun à Billy Chevannes.
- Nos Nuits des étoiles le **vendredi 21 août** à Ste Marie avec cette année un programme complet de 17h à 24h voire plus....

Bien évidemment, il y aura aussi les concerts de l'été et les manifestations diffusées dans le Programme Culturel de la Communauté de Communes.

INFORMATIONS PRATIQUES



ESPACE SOCIOCULTUREL CŒUR DU NIVERNAIS – FRANCE SERVICES

1, Place de l'hôtel de Ville Saint-Saulge

Tél: 03.86.58.21.10 Mail: contact@escn58.info <http://www.escn58.info>



Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

**Le centre social déménage...
pour mieux vous accueillir demain!**

Voici à quoi ressemblera le centre social après rénovation!

espace socioculturel Cœur du Nivernais

→ Fermeture exceptionnelle les 26 & 27 mars
📍 Retrouvez-nous dès le 30 mars au :
1 place de l'Hôtel de Ville - Maison paroissiale durée estimée: 1 an et demi

Un centre social pour tous les habitants

- Écocrèche
- Relais Petite Enfance
- Accueil périscolaire et extrascolaire
- Accueil ado
- Actions d'animation et de prévention pour les familles et les seniors
- Service de portage de repas à domicile
- Une vingtaine d'activités socioculturelles chaque semaine : yoga, judo, Pilates, baby-gym... et bien d'autres !

Demain, des locaux plus adaptés pour mieux vous accueillir, et de nouveaux services à votre disposition

- ✓ Un local pour les ados
- ✓ Un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents)
- ✓ De nouvelles permanences de partenaires, dont celle de l'assistante sociale de secteur

Merci à nos partenaires...

- ✓ Le nouveau bâtiment accueillera également les bureaux de l'office du tourisme

Encore un peu de patience...
et bientôt un centre social rénové, accessible et plus ouvert à tous !

📞 Pour nous joindre, le numéro reste inchangé >>>

La Maison France Services est un guichet unique d'information pour les familles, les particuliers et les professionnels :

° Mise à disposition : Accès internet, Photocopieuse, Scanner

° Aide aux démarches administratives, mise en relation par téléphone, Internet, ou visio guichet.

Accueil du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30. Et sur rendez-vous au 03.86.58.21.10 les mardis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 les jeudis de 8h30 à 12h les vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Portage de repas à domicile : Tous renseignements à l'ESCN au 03 86 58 21 10

Ce service s'adresse à tous les habitants du territoire Amognes-Cœur du Nivernais.



INFORMATIONS PRATIQUES



UNITÉ LOCALE NIVERNAIS MORVAN
4, rue du Champ de Foire 58330 St Saulge Tél. 09 67 01 02 12

Vesti boutique de Saint-Saulge ; elle est ouverte du lundi au vendredi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 00. Le samedi de 9 h 30 à 11 h 30. Tél 09-67-01-02-12

Le service mobilité est de plus en plus sollicité. Si vous avez du temps libre, vous pouvez le mettre à disposition de ce service en devenant chauffeur bénévole. N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Jean-Christophe Gigot au 06-83-66-26-43 ou par mail à jean-christophe.gigot@croix-rouge.fr.

De nombreuses activités ont émaillé cette année 2025. En Janvier 2025 : la Croix-Rouge Nivernais Morvan a partagé la galette avec les résidents dans les EHPAD de Saint Saulge, Corbigny, Tannay, Château-Chinon et Lormes. Tous les résidents ont été ravis et ont bien profité de ce moment convivial.

Début février nous avons vécu le repas de la Croix-Rouge dans la convivialité et la bonne humeur. Nous étions plus de cent personnes. L'animation musicale a été réalisée par Thierry Moreau et Gilbert Delpieu. Les participants ont apprécié cet intermède et se sont même risqué sur le parquet de danse.

En Mars : élection de la Croix-Rouge. Après 12 années à la tête de l'unité locale Croix-Rouge Nivernais Morvan, Monique Javelle ne peut pas accéder à un autre mandat. Jean-Christophe Gigot s'est présenté et a été élu avec un nouveau bureau.

Président : Jean- Christophe Gigot, Vice-Président : Patrice Augard, Trésorier : Christian Javelle
Trésorier adjoint : Claude Dulot, Secrétaire : Marie-Pierre Fages-Augard, Secrétaire adjointe : Michèle Théveneau.

Avril : Jean-Christophe Gigot est définitivement élu.

Mai 2025 : l'Unité Locale Nivernais Morvan a fait sa brocante lors de la traditionnelle montée de la vache. La Croix-Rouge de Saint Saulge a participé aussi à la fête de printemps de Moussy où il y a eu une bonne affluence.

Octobre 2025 : Cabaret spectacle à Plombières les Dijon. Les participants ont été ravis tant par le spectacle que par le repas.

Cette année 2026 a débuté par le partage de la galette des rois dans les EHPAD de Saint Saulge, Corbigny, Tannay, Château-Chinon et Lormes.

Comme à l'accoutumée nous avons été très bien accueillis et la démarche a plu aux résidents.

LE MARCHÉ DE CRUX LA VILLE



A partir du **samedi 2 mai 2026** venez partager avec quelques producteurs locaux le lancement de notre **premier marché** qui se tiendra Place de la Mémoire devant l'église de Crux la Ville.

INFORMATIONS PRATIQUES.....



S.O.S Litiges 58

Site: sos-litiges-58.e-monsite.com

"Ne restez jamais seul devant un litige" Notre mission, bénévole, c'est de défendre vos intérêts" Tél.03 86 38 22 03 Mail : soslitiges58@gmail.com.



ALLO, PARENTS EN CRISE

N°Vert 0 805 382 300

**PARENTS, JEUNES ET PROFESSIONNELS :
BESOIN DE PARLER ?**

Appelez nos psychologues et professionnels de la parentalité

Du lundi au vendredi : 10h-13h et 14h-20h
Le samedi : 10h-13h
Appel anonyme et gratuit

NIÈVRE SOLUTIONS SOLIDAIRES Besoin des horaires d'un bus ? De la carte TER ? Trouver une aire de nievresolutionsolidaires.fr lancé par le département.

- Solitude, détresse ou dépression. Je ne reste pas seul face à mes difficultés personnelles ou professionnelles. 09 69 39 29 19 - agrieucoute.fr 24h/24 et 7j/7
- Je suis exploitant ou salarié agricole et je rencontre des difficultés économiques, techniques sur mon exploitation. Cellule d'accompagnement 03 86 71 52 23 ddt-cellule-accompagnement@nievre.gouv.fr
- Je rencontre - ou un proche rencontre- des difficultés de santé ou sociales, je demande à être recontacté : <https://forms.office.com/e/TE4C9mqnYa>
- Je m'inquiète pour quelqu'un, je suis éprouvé par un suicide : 3114 (numéro national de prévention du suicide) une écoute professionnelle et confidentielle 24h/24 et 7j/7 Appel gratuit. www.3114.fr
- urgence
SAMU Service d'aide médicale d'urgence : 15
Numéro d'appel d'urgence européen : 112

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le [règlement à l'amiable des différends](#) qui lui sont soumis. Pour Crux : le conciliateur est BERTRAND Alex, Mairie de Chatillon-en-Bazois 03 86 84 14 76, le dernier lundi du mois de 9h00 à 11h30. En cas d'indisponibilité d'un conciliateur, tout autre conciliateur de la Nièvre peut être contacté. (Liste complète en mairie).

CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles)

Information juridique généraliste sur l'ensemble des droits, tous domaines confondus (droit de la famille, du travail, droit locatif, droit des étrangers, droit de la vie quotidienne...) Tous publics, entretiens gratuits et confidentiels.

Tél 03 45 52 31 14 ou 06 61 06 06 98. Site web : <http://www.nievre.cidff.info> Courriel : cidff58@gmail.com



INFORMATIONS PRATIQUES.....

MÉDIATION FAMILIALE

Pour tous ceux qui sont dans une situation de crise, de relation distendue ou de rupture du lien familial et qui souhaitent restaurer ce lien, le médiateur familial, au cours d'entretiens, écoute et soutient dans les recherches de solutions. Pour vous informer ou prendre rendez-vous contactez :

° Sauvegarde 58 service médiation familiale 03 86 71 07 35 (lundi, mercredi et vendredi matin de 9h à 12h)

mediation@sauvegarde58.org site: www.sauvegarde58.org/

° Conseil départemental de la Nièvre Service médiation familiale Nivernais Morvan 03 86 57 05 34 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h servicemediationfamiliale@nievre.fr site: nievre.fr

ÉQUIPE MOBILE ENFANCE-HANDICAP DE L'ADAPEI 58

Parent, aidant, professionnel, vous avez besoin de renseignements, d'expertises, d'aides relevant du champ du handicap ? Les professionnels de notre Équipe Mobile se déplacent sur l'ensemble du département de la Nièvre pour vous apporter appui et soutien de la petite enfance au jeune adulte.

Contact Pôle enfance Adapei 58: i.marillier@adapei58.org/06 50 64 63 57



Vous aidez un proche en perte d'autonomie touché par une maladie, un handicap ?

Contactez la **PLATEFORME DE RÉPIT** pour tout besoin d'écoute, de soutien, d'information, d'aide, de répit...

Sur la Nièvre : Centre social 2, rue de la Mission 58290 Moulins Engilbert. Tél: **0 805 280 209 (n° vert)**

Mail: pfr.aidants.58@gmail.com



Le raccordement à la fibre optique est possible dans toute la commune.

Contact des fournisseurs d'accès **SFR** au 1099, **ORANGE** au 39 00.

DÉCHETTERIE DE ROUY

Horaires d'hiver du 1^{er} octobre au 30 avril :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 10h à 12h et 14h30 à 16h30. Samedi : 9h 12h - 14h30 16h30. Fermeture le jeudi.

Horaires d'été : jusqu'au 30 septembre : 9h à 12h et 14h30 à 18h, samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h30 ; Fermeture le jeudi.

Tél : 03 86 60 25 55. Site <https://www.cc-amognescoeurdunivernais.fr/dechetteries>

Service Déchets CCACN 03 86 58 46 22 /07 54 35 26 75

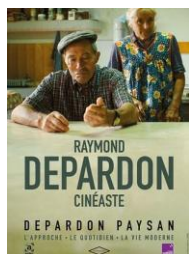
CINÉMA À CRUX LA VILLE



LE 24 avril 2025

° **Séance de 18h** : « LA MAISON DES FEMMES » Drame de Melissa Godet. Avec Karine Viard, Laetitia Dosch, Eye Haïdara. 1h50

Dans un centre d'accueil dédié aux femmes vulnérables, soignantes et patientes partagent douleurs en reconstruction. Un portrait sensible d'un lieu refuge où la parole et l'entraide redonnent espoir.



° **Séance de 20h** : « LA VIE MODERNE » Documentaire de Raymond Depardon 2008. 1h28.

Dernier volet d'une trilogie documentaire, le film dresse le portrait d'éleveurs vieillissants en milieu rural. Le réalisateur capte avec pudeur la fin d'un monde paysan traditionnel.

INFORMATIONS PRATIQUES.....

LE 22 mai 2026

° Séance de 18h : « JUSTE UNE ILLUSION » Drame, comédie d'Olivier Nakache et Eric Toledano.

Avec Louis Garrel, Camille Cottin, Pierre Lottin. 1h55.

Vincent, 13 ans en 1985, vit en banlieue parisienne entre un grand frère distant et des parents en conflit permanent. Nous allons partager ses questions et ses doutes sur l'identité, l'amitié, la famille, les premiers élans amoureux.



° Séance de 20h : « LE CRIME DU 3^{ème} ETAGE » Comédie dramatique, policier de Rémi Bezançon.

Avec Gilles Lellouche, Laetitia Casta. 1H44.

Colette, professeure de cinéma spécialisée dans l'œuvre d'Hitchcock, soupçonne son nouveau voisin d'avoir tué sa femme. Réalité ou déformation professionnelle ? Elle entraîne son mari dans cette enquête rocambolesque...

Le 26 juin 2025

° Séance de 18h : « LA CORDE AU COU » Thriller, policier de Gus Van Sant.

Avec Bill Skarsgard, Dacre Montgomery, Colman Domingo. 1h45. VF

Tony Kiritis, ruiné à cause d'un emprunt, prend en otage le fils de son banquier. La prise d'otage médiatisée questionne justice, désespoir et empathie. Une histoire vraie qui a passionné l'Amérique en 1977.



° Séance de 20h : « MAUVAISE PIOCHE » Comédie de Gérard Jugnot.

Avec Gérard Jugnot, Philippe Lacheau, Thierry Lhermitte. 1h32

Arrêté par erreur et confondu avec l'homme le plus recherché au monde, Serge Martin, paisible retraité, devient la cible des médias. Pris dans un tourbillon, il va tout tenter pour prouver son innocence et retrouver sa vie... Si c'est encore possible !

Votre Rendez-vous avec l'Ecole

Les écoliers engagés contre le harcèlement

Au mois de janvier, les élèves de la classe de CE2-CM1-CM2 ont tourné un clip vidéo dans le cadre du concours national « Non au Harcèlement ! ». Après un travail en éducation morale et civique sur ce sujet, les écoliers ont participé à la rédaction du scénario et des dialogues, et ont participé avec beaucoup de sérieux et de motivation au tournage du clip.

Notre vidéo a remporté le prix académique et est maintenant en lice pour la finale nationale.

NON AU HARCÈLEMENT

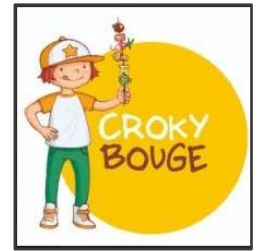
ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS, APPELÉZ LE :

<p>Numéro d'appel national  3020</p>	<p>Numéro d'appel national  3018</p>
<p><small>pour signaler une situation de harcèlement Service et appel gratuits</small></p>	<p><small>pour signaler une situation de cyberharcèlement Service et appel gratuits</small></p>

Votre Rendez-vous avec l'École

Croky bouge avec les CP-CE1

Croky bouge est un programme d'éducation nutritionnelle et de prévention du surpoids chez les enfants. Financé par l'agence régionale de santé (ARS), ce programme est déployé cette année dans les écoles du secteur de Saint-Saulge. Il se compose de 6 séances animées par une diététicienne sur les thématiques suivantes : le rythme de vie et l'importance du sommeil, l'éducation au goût, l'activité physique, l'eau, les fruits et les légumes et les notions de faim et de plaisir. Ces interventions à la fois ludiques et pédagogiques rencontrent l'adhésion de nos jeunes élèves.



Les jeux s'invitent à l'école !

Cette année, les écoliers de Bazolles et Cux-la-ville bénéficient d'animations pédagogiques autour du jeu. C'est Nadia, ludothécaire à Saint Benin d'Azy qui anime ces interventions très appréciées par tous. Après une première séance en décembre Nadia est intervenue une deuxième fois le 10 mars et reviendra le 26 mai. Pour clôturer ce projet, une rencontre inter-écoles ludique aura lieu lors de la semaine au Merle au mois de juin.

Tous à l'eau à l'étang du Merle !

Comme l'an passé, les élèves du secteur de Saint-Saulge (écoles de Saint-Saulge, Crux-la-Ville, Rouy, Bona, Saint-Benindes-Bois, collège de Saint-Saulge) se retrouveront pour une semaine d'activités à l'étang du Merle. Deux séances de natation quotidiennes seront proposées ainsi qu'une multitude d'activités sportives, ludiques et scientifiques. Si le programme n'est pas encore totalement fixé, nul doute que cette semaine sera, comme l'an passé, très enrichissante pour tous !

Échange, kermesse et spectacles des écoles

Le **vendredi 12 juin 2026** journée « sagesse et jeunesse » avec un échange intergénérationnel.

Cette année, la kermesse et les spectacles des écoles auront lieu le **samedi 13 juin 2026**, à partir de 11h dans la cour de l'école maternelle à Bazolles. Un repas sera proposé le midi et une buvette sera ouverte toute la journée.

Nous vous attendons nombreux !

Des sciences, des arts... et de la cuisine à Bazolles !

Au-delà de l'apprentissage des mathématiques et de la langue française sous sa forme orale comme écrite, l'école est également un terrain essentiel à la découverte. Que ce soit par le sport, les arts ou les sciences à vivre.

Au fil des semaines, ils se sont initiés à différentes activités scientifiques : manipulation de la matière (solidité, résistance, provenance), exploration des sensations tactiles et observation de phénomènes naturels comme la fonte de la neige ou la formation de la glace.

Le vivant est également à l'honneur, toujours en lien avec notre thématique sur la nature et la biodiversité : les élèves ont rencontré plusieurs animaux (canard, lapin, agneau, oiseau, poisson...) et ont participé à la culture de la terre en semant des grains de blé. Ils suivent avec attention leur croissance !

Ces expériences leur permettent de développer leur sens de l'observation et d'apprendre à classer aussi bien les animaux que la matière, notamment selon sa solubilité.



Les arts plastiques occupent également une place importante dans la vie de la classe.

Tout au long de l'année, les élèves ont pu exprimer leur créativité à travers des projets variés, souvent en lien avec la thématique annuelle : la nature et la biodiversité.

Votre Rendez-vous avec l'École

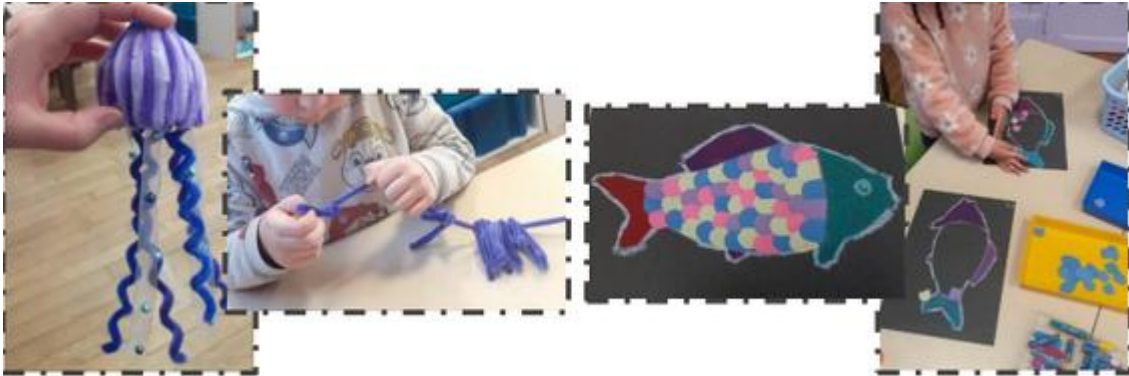


Parmi les réalisations marquantes, les élèves ont participé à un coloriage géant représentant un arbre, **une œuvre collective** à laquelle chacun a contribué avec enthousiasme. Ils ont également conçu des panneaux illustrant les saisons, ainsi que des productions individuelles permettant à chacun d'exprimer sa vision et sa sensibilité.



En lien avec la thématique de l'année, les élèves ont exploré différentes techniques artistiques. Ils ont notamment réalisé des oiseaux à partir de formes géométriques assemblées, à la manière de l'artiste Charley Harper, ainsi que d'autres oiseaux en utilisant des techniques d'impression plastique.

Un travail collectif autour de la pollution des eaux a également été mené, avec la création de poissons dont chaque écaille a été soigneusement collée une à une. Les élèves ont par ailleurs fabriqué des méduses en volume à l'aide de chenilles colorées, et représenté divers animaux grâce à des tangrams.



Ces activités ont permis aux élèves de découvrir différentes techniques, **de développer leur imagination et de coopérer autour de projets communs**, tout en approfondissant leur réflexion sur la nature et la protection de l'environnement.

Les élèves ont également eu l'occasion de mettre la main à la pâte à travers différents ateliers de cuisine, alliant plaisir et apprentissages.

Au fil des saisons et des événements de l'année, ils ont préparé une soupe hivernale, des biscuits de Noël, des crêpes ou encore la traditionnelle galette du mois de janvier.



Ils ont aussi découvert les étapes de fabrication du pain, depuis le grain de blé jusqu'à la pâte, en utilisant notamment un mortier pour moudre eux-mêmes les grains.

Ces moments, très appréciés des élèves, leur ont permis de développer leur autonomie, de travailler en groupe et de découvrir l'origine des aliments, tout en partageant des instants conviviaux et gourmands.

ON PARLE DES CRUXOIS...ET DE CRUX

2025, UNE ANNÉE RICHE EN CÉRÉMONIES, COMMÉMORATIONS ET ÉVÈNEMENTS



Le 19 mars 2025 : Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Pose de la plaque commémorative par Monsieur le Maire au pied de la croix, Place de la Résistance sur les paroles de la chanson « ALGÉRIE PAYS DE SOLEIL »

Début Mai 2025 : Lors des événements de 1944, le Maquis Mariaux perdait 30 maquisards au combat pour défendre la patrie contre l'occupant allemand, pendant la bataille de CRUX-LA-VILLE du 12 au 16 août 1944.

29 sépultures de ces valeureux patriotes étaient identifiées, une manquait à l'appel. La sépulture de KUWILORWSKY René, Bronislaw, Polonais « MORT POUR LA FRANCE » le 12 août 1944 à La Goutte du Charme est retrouvée par hasard en croisant des documents d'archives, dans le cimetière de CRUX-LA-VILLE. Sa sépulture a été restaurée avec l'aide de l'Association du SOUVENIR FRANCAIS.

La vie de René, Bronislaw a été retracée et les honneurs dus à son engagement lui ont été rendus le 13 décembre 2025 par Pierre-Jean MARTEAU, président du maquis Mariaux et par Georges MARCHAND, historien et adhérent du Maquis Mariaux.

Son dossier n'est toujours pas refermé, décoré de la Croix de Guerre et « Mort pour la France », René, Bronislaw n'est pas officiellement mort, son acte de naissance restant introuvable à ce jour.



Le 8 mai 2025 : Commémoration de la victoire de 1945, monument place de la Résistance.

Le 15 juin 2025 : Cérémonie à la stèle du Merle érigée en hommage aux 7 maquisards des Maquis « JULIEN et CAMILLE » tombés en opération lors de l'embuscade du Merle.

Le 15 août 2025 : Commémoration de la plus grande bataille du département de la Nièvre qui opposa toute la résistance nivernaise à l'occupant nazi afin de perpétuer le serment fait par les Résistants Nivernais, de se retrouver chaque 15 août à CRUX-LA-VILLE au pied du monument, place de la résistance.

Lors de cette journée, cérémonie à la stèle de l'entrée du camp du Maquis Daniel à VORROUX, cérémonie à la stèle de l'entrée du camp du Maquis Mariaux à La Goutte du Charme, cérémonie et messe à la Colonne sur la commune de MOUSSY, lieu emblématique des combats du 12 au 16 août 1944 du Maquis Mariaux, cérémonie au monument de SANCY, lieu emblématique des combats du 12 au 16 août 1944 du Maquis Julien sur la commune de St FRANCHY.

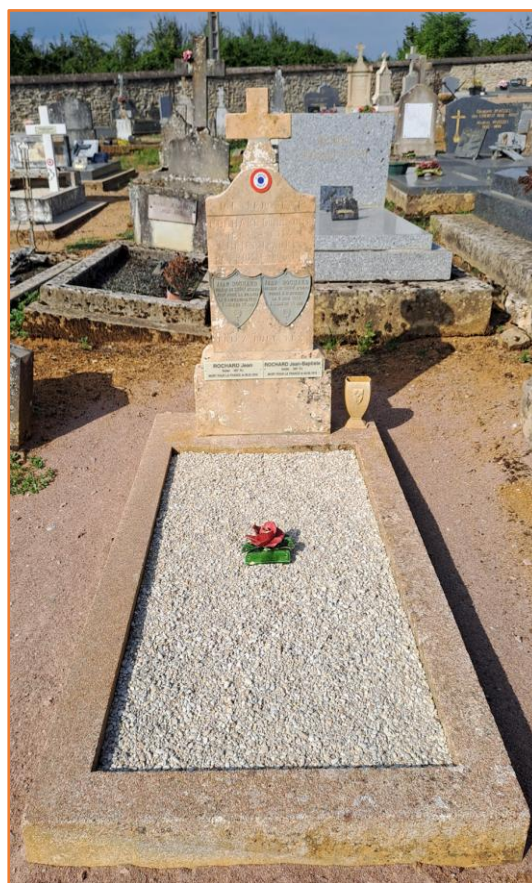
ON PARLE DES CRUXOIS...ET DE CRUX

Le 11 novembre 2025 : Cérémonie en hommage aux 83 enfants de CRUX-LA-VILLE tombés au champ d'honneur pendant la Grande Guerre 1914/1918, place de la Mémoire.

Pose de la plaque à l'effigie de SOURDEAU Jean-Louis, « Mort pour la France » le 10 décembre 1917 à la CHALADE (MEUSE). Son nom ne figurant sur aucun monument aux morts depuis plus d'un siècle.



À découvrir ou à revoir : Mémorial de guerre 1914/1918 dans l'église, tombes restaurées des deux guerres dans le cimetière avec l'aide de l'association du Souvenir Français et quelques bénévoles, drapeaux de l'Union Nationale des Combattants de 1914-1918 section de CRUX-LA-VILLE à la mairie, salle du conseil municipal.



Le 13 décembre 2025 : Conférence sur la Bataille de CRUX-LA-VILLE du 12 au 16 août 1944 par le lieutenant-colonel Thierry GHERBI, représentant départemental de l'Association Nationale des Descendants des Médaillés de la Résistance Française devant un public de plus de 100 personnes, de novices, d'avertis, de descendants, enfants et petits-enfants de résistants.

Dédicace de Thierry MARTINET pour son livre « Ami(e), entends-tu ? » vie et combat de deux résistants du Morvan : Paul Bernard et Jean Longhi alias « Camille » & « Grandjean ».

Retrouvez sur YOUTUBE le diaporama sur « **La bataille de CRUX-LA-VILLE** » août 1944, la seule **victoire de la résistance française** sur l'armée allemande.

ON PARLE DES CRUXOIS...ET DE CRUX

Le 20 décembre 2025 : Dépose de l'ancienne plaque et repose de la nouvelle sur la stèle du Merle pour réparer les erreurs d'orthographe commises dans les noms et prénoms de deux maquisards. Cette opération a été finalisée avec le soutien de l'Amicale du Maquis Camille, l'association des anciens du Maquis Julien, l'Office Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, l'association du Souvenir Français, la Famille PETITRENAUD (descendants de deux maquisards du Maquis Julien), Mme PEREZ-AGUILO : petite fille de Pierre BRIOUT « Compagnon de la Libération » tué le 15 juin 1944 lors de l'embuscade du Merle, les Pompes funèbres CATON et la municipalité de CRUX-LA-VILLE.



ON PARLE DES CRUXOIS...ET DE CRUX



TAÏ-CHI-CHUAN ET QI-GONG

Le stage de révision est programmé le mercredi 15 avril à partir de 13h30.

Vous pouvez inviter toute personne désirant découvrir le Qi-Gong et/ou le Taï-Chi-Chuan.

En espérant vous retrouver bientôt, bonne journée ensoleillée. Amicalement. Evelyne

Les stages sont toujours gratuits et ouverts à tous à partir de 7 ans.

Evelyne (06 72 28 47 72)



DANSE À CRUX LA VILLE

Louise Doherty, éducatrice sportive et ancienne danseuse professionnelle, vous rappelle qu'elle donne un cours de « Yoga Dance Workout » tous les lundis (sauf vacances scolaires) de 18 heures à 19 heures, à la salle des fêtes de Crux la Ville.

Un cours de « remise en forme » adapté pour les séniors ou les personnes qui ont besoin de plus de douceur se déroule le lundi matin de 10H30 à 11H30.

Pour tous renseignements merci de contacter Louise au 06 85 56 09 38.

LOISIRS TOUS CRUX

Les séances de Gymnastique Volontaire de "LOISIRS TOUS CRUX" ont repris le Mardi 2 Septembre à 19 heures avec Marjorie, notre très dynamique et nouvelle animatrice de l'ADESS 58. Le nombre de participantes reste au nombre de 18 inscrites en ce début de saison. Si vous souhaitez bouger et vous assouplir pendant une heure, prenez contact au 03 86 58 32 03. Chantal.

Associations : Passé et Avenir

RANDO VADROUILLE

Nous avons organisé notre traditionnelle randonnée au profit du téléthon le 6 décembre dernier. Contrairement aux années précédentes, nous avons dû modifier notre parcours suite à la vente du moulin d'Aron.

Cela ne nous a pas empêché de faire une escale chez Sylvain et Béatrice Marceau, à leur domicile où nous étions attendus chaleureusement en nous offrant café, brioches, griaudes et aussi une soupe de légumes confectionnée par Benjamin Mocquot, notre maraîcher des Bordes. Au nom de Rando Vadrouille, je remercie vivement Sylvain, Béatrice et Benjamin pour leur fidèle contribution à l'occasion de cette manifestation.

Notre randonnée s'est terminée par un pot de l'amitié offert par la municipalité et la confection de gâteaux et friandises de nos adhérent(e)s. Cette manifestation a permis de récolter 305 euros dont 70 euros de dons entièrement reversés au profit du téléthon.

Merci à tous pour votre participation et/ou votre investissement et de faire en sorte que ce genre de manifestation perdure depuis une quinzaine d'année maintenant.

L'année 2026 avait mal débuté. Entre météo peu clémente, blessures et indisponibilités ponctuelles des uns et des autres en janvier et février, organiser des randos n'était pas chose facile...Heureusement, en ce début mars, l'effectif est plus étoffé et donc la reprise de notre activité est à nouveau possible dans de bonnes conditions. Un nouveau planning va être établi pour ce 2ème trimestre de l'année en prévoyant sans doute quelques randos à la journée.

Nous sommes toujours en quête de bonnes volontés pour se joindre à nous les samedis matin à partir de 9 heures.

Vous serez bien accueillis soyez en sûrs.

A bientôt, nous espérons

R Beaugrand 07 86 38 83 82, M Laboureau : 03 86 58 24 92.

Associations : Passé et Avenir

LE CLUB DE L'AMITIÉ

L'assemblée générale du Club de l'Amitié s'est tenue le 7 mars 2026.

65 convives se sont régalés d'une bonne tartiflette pendant que le président et le trésorier présentaient le bilan positif de l'année 2025. Ils décidèrent avec tout le monde d'un prochain repas en mai...



AMICALE DES CHASSEURS

Bonjour à tous

Voilà, quand vous lirez cet article la fermeture générale de la chasse sera effective depuis le 31 Mars. Les animaux vont se consacrer à la reproduction. Notre saison a été mitigée, quelques chevreuils et sangliers ont été prélevés, souvent la maladresse et la malchance ont été de mise.

Bientôt, nous aurons une Assemblée Générale extraordinaire pour renouvellement du bureau. Cela pour permettre à celui-ci de préparer la saison prochaine en toute sérénité. Nous organiserons également notre traditionnel repas aux environs de Juin.

Mais, pour terminer, je veux rendre un vibrant hommage à quelqu'un qui nous a quitté brutalement en fin d'année. L'Amicale pleure son trésorier en la personne de Jacques TAVERNE. Jacques était la bonté même, d'une gentillesse et d'un dévouement sans pareil. Il avait accepté, sans hésiter, de remplacer notre ancien trésorier, démissionnaire cause maladie en la personne de Jacky AUGER que je salue, et sa rigueur et sa droiture avaient fait le reste.

Il était mon bras droit et m'a accompagné dans plusieurs réunions, parfois pénibles, ces dernières années sans aucun signe de lassitude. L'Amicale lui doit beaucoup pour son travail.

Pour conclure, je tiens à dire que l'Amicale a perdu un très grand monsieur, et moi un très grand Ami.

Merci Jacques.

Didier SAVE Président de l'Amicale des Chasseurs

LA VIE DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE CRUX-LA-VILLE SITE SDIS 58 : <https://sdis58.fr>



Le centre de secours en quelques chiffres :

La caserne compte parmi ses effectifs 13 sapeurs-pompiers, dont 2 infirmières sapeurs-pompiers. Sont remisés au total 5 véhicules, dont une ambulance (VSAV), un véhicule incendie (CCR), un véhicule tout usage et balisage (VTUB), le véhicule de poste de commandement (VPC, l'unique véhicule de ce genre dans le département de la Nièvre) et un véhicule léger (VL).

À vos agendas !

Samedi 6 juin : soirée entrecôte-frites sur réservation à la salle des fêtes de Crux-la-Ville ! La parution de l'affiche avec toutes les informations nécessaires ainsi que l'ouverture des réservations auront lieu très prochainement.

Samedi 1er août : les sapeurs-pompiers de Crux-la-Ville vous proposeront une soirée repas / concert au centre de secours de Crux-la-Ville ! Un moment convivial qui sera le bienvenu en cette période estivale !



Rejoignez-nous

Un engagement citoyen,

*Une expérience unique
et enrichissante...*

*Vous aussi, rejoignez-les
Sapeurs-pompiers de
Crux-la-Ville !*

Vous pouvez nous contacter et venir nous rencontrer !

Chef de Centre Adjudant-Chef David THEVENEAU david.theveau@sdis58.fr 06.07.11.62.14

Adjoint au Chef de Centre Adjudant Pierre GUYARD pierre.guyard@sdis58.fr 06.45.46.74.13

Président de l'Amicale Lieutenant Paul MOREAU paul.moreau@sdis58.fr 06.61.94.49.83

Associations : Passé et Avenir

COMITÉ DES FÊTES

Comme chaque année, notre assemblée générale s'est tenue début janvier. Cette soirée a été l'occasion de faire le bilan de l'année passée, bilan plus que positif tant sur le plan financier que sur le plan des manifestations. Seule ombre au tableau, le peu de personnes présentes à cette occasion, qui reste pourtant un moment de rencontre et d'échange.

Premier événement de l'année, la Fête du Chocolat qui a eu lieu fin Mars cette année. Malgré des températures un peu froides et un temps un peu maussade, vous avez encore été nombreux à venir profiter de cette journée, vous régaler des divers produits et gourmandises proposés et découvrir les différents artisans présents.

Prochain rendez-vous à noter dans vos agendas... La fête de l'été qui aura lieu le 27 Juin 2026.

Pour pouvoir continuer à exister et à fonctionner, le comité des fêtes est plus que jamais à la recherche de bénévoles !! Envie de rejoindre une équipe dynamique, envie de vous investir dans la vie de la commune... Rejoignez-nous !

LA TÊTE A L'ENVERS

Je vous envoie ces nouvelles du fond de la Savoie où j'habite désormais et qui abrite donc aussi *La tête à l'envers*, ma maison d'édition qui a vu le jour à Crux-la-Ville sous forme associative.

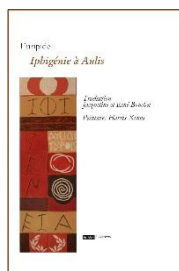
Mais je ne vous ai pas oubliés – ni n'ai oublié mon village, loin de là !

Vous dire d'abord que *La tête à l'envers* n'existe plus en tant qu'entreprise éditoriale (je l'ai cédée aux éditions La Rumeur libre, une belle maison d'édition nationale), mais elle continue d'exister comme collection à La Rumeur libre, solution parfaite pour moi qui n'ai plus guère la force

d'assumer les mille et une contraintes administratives, mais qui ai gardé intacte ma passion de faire de beaux livres de poésie...

Ma maison d'édition s'est close sur un dernier trimestre qui m'a donné de grandes joies : une réception solennelle et émouvante à l'Académie française pour la remise à Catherine Pont-Humbert du prix de l'Académie française François Coppée, et, à quelques jours près, une réception à l'ambassade de Grèce en France pour la remise du prix littéraire du Comité France-Grèce, réception très grecque, chaleureuse et vivante.

Sans compter la dernière parution de *La tête à l'envers* d'édition : *Iphigénie à Aulis* d'Euripide



en tant que maison



Place donc à la collection La tête à l'envers dont je vous envoie d'ores et déjà la couverture du prochain livre qui va paraître très bientôt : *Père, ne vois-tu pas* de Jacqueline Persini

Avec ce petit coucou, amicalement à toutes et à tous ! Dominique Sierra



STAGES D'ÉTÉ DE PEINTURE ACRYLIQUE

« À vos pinceaux ! »

Voici les prochaines dates de stages acrylique, animés par Rose-Marie CHANSEL :

Les 27, 28, 29 juillet. Pratique avancée de l'acrylique sur toile.

Les 3, 4, 5 août. Création libre avec techniques mixtes sur toile.

Les horaires : 9h30 – 12h30 / 14H – 16H

Tarif : 80 euros (le stage de 3 jours) fournitures et matériel compris. Vous venez avec votre créativité ! Nous ferons le reste.

Pour les renseignements et inscriptions : Rose-Marie C HANSEL : 06 11 64 68 70

Au grand plaisir de vous accueillir.

ANNONCES



GITE LES MAISONS DU BOIS Ouvert de mai à septembre, les Maisons du bois proposent ce gîte pour 6 personnes à proximité immédiate de la base de loisirs de l'étang du Merle et de sa plage. Accès à une piscine privative de juin à septembre (non chauffée).

Christelle et Frédéric 06 16 17 38 56

<http://lesmaisonsdubois.fr> contact@lesmaisonsdubois.fr

mailto : contact@lesmaisonsdubois.fr

CAMPING DE L'ETANG DU MERLE

etangdumerle@gmail.com 03 86 58 38 42 06 76 61 41 13

site: <http://www.camping-etang-du-merle.fr>

Patricia et Ronan sont heureux de vous accueillir en Bourgogne

Le camping avec ses 36 emplacements de camping, 5 Chalets, 15 mobil-homes et 2 Coco Sweet, est à taille humaine et favorise les rencontres. Ambiance conviviale et familiale

Vous aimez la tranquillité, la pêche, la nature et la détente ? Ce camping est fait pour vous Il est au centre des trésors et curiosités de la Nièvre à environ 25 km du Morvan et de ses Lacs, de la Loire et ses Vignobles, du Canal du Nivernais.

Un défibrillateur automatisé a été installé à l'extérieur de l'accueil.

Les tarifs d'hébergement et des cartes de pêche sont disponibles sur le site de Crux la Ville ou à l'Office du Tourisme.

Camping ouvert à partir du 24 avril 2026. Snack ouvert tous les jours sauf le mardi et le samedi midi.



Les Écuries de la Méloise
Élevage Ponys de Sport et Haflinger
La Méloise 58330 CRUX-LA-VILLE
06.71.72.30.79

lesecuriesdelameloise@gmail.com
<https://www.lesecuriesdelameloise.com>

ENTREPRISE GAUGE
DEPUIS 1881

**BATIMENT - TP
RENOVATION - NEUF
COUVERTURE - ZINGUERIE
AMENAGEMENTS EXTERIEURS
ASSAINISSEMENT**

LE BOURG - 58330 CRUX LA VILLE
03.86.58.34.04 - 06.75.54.29.38
henri.gauge@orange.fr


Theret Jean
Entrepreneur Individuel
06 63 54 41 19
Theretjeanei@hotmail.com

Maçonnerie - couverture
Siret: 917 424 400 000 13

ANNONCES

Ent. Frédéric ÇAILLE
Maçonnerie et Rénovation
Ecologiques et Saines

(Enduits et Béton (chaux et chanvre)
Isolation Animale et Végétale
Cloisons, Peinture,
Pose de revêtements, Parquets ...)

06 64 47 58 33 58350 Dompierre sur Nièvre
fcaille.artisan@gmail.com RM 440482704R058 - TVA Intracomm. FR20440482754

BEAUGRAND MULTISERVICE
SIRET N°919.745.150.RM.58

07.86.80.81.65 BEAUGRANDMULTISERVICES@OUTLOOK.FR

TRAVAUX DE PETITS BRICOLAGES
ENTRETIEN INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR DE VOTRE MAISON
DESTRUCTION NID D'INSECTES,
VIDE MAISON, DÉBARRAS ENCOMBRANTS
ET AUTRES SERVICES SELON VOS BESOINS

TAXI
Christine MASSART
Tél : 06-38-63-29-93

Toutes distances - Hôpitaux - Gare - Aéroport
taxichristine.massart@outlook.com

COMMUNE DE STATIONNEMENT CRUX-LA-VILLE

Aide ménagère & Services à la personne

Ménage Courses
Repassage Compagnie

Je vous propose mes services dans la commune de Crux-la-Ville et ses alentours. N'hésitez pas à me contacter !


Véronique DARD : 07.86.20.72.82

Soizic B.
Sbodiou@yahoo.fr
3 Château du Berte
58330 Crux la ville

06 59 05 40 22 (Uniquement SMS) 

Louise Doherty
Educatrice sportive
06 85 56 09 38

Cours de « Yoga Dance »
Inspiré du yoga, du Pilates, des étirements et de la relaxation.
Lundi à 18h



ANNONCES



Envie de vous engager ? De vous rendre utile ?

**VOUS AUSSI,
DEVENEZ SAPEUR-POMPIER**
Un engagement citoyen, une expérience unique et enrichissante !



Le Centre d'incendie et de secours de CRUX-LA-VILLE
recrute des sapeurs-pompiers volontaires

Apprenez-nous !

Frédéric CAILLE certifié Biocide
Désinsectisation - Dératissage
58330 Crux-la-Ville



Destruction de nids de :

- ✓ frelons asiatiques
- ✓ frelons européens (seulement si gênant)
- ✓ de guêpes (seulement si gênant)

Interventions dans un rayon de 30 km autour de Crux-la-Ville

Contact :
Frédéric CAILLE
06 64 47 58 33



PNIS : document imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



CASSANDRE SVAROVSKY
Apicultrice récoltante

58 330 Crux la ville
06.30.93.86.36
autrevelle@outlook.com



**RUCHER DE
L'AUTREVELLE**



Gossip Beauty by A
À Crux-la-Ville

Sms / WhatsApp :
06.43.44.57.02

Instagram :
gossip_beauty_by_a

Facebook :
Gossip Beauty by A

Siret : 982340200007

Prothésiste ongulaire
Réhaussement de cils
Blanchiment dentaire
Browlift (sourcils)

Ongles
Réhaussement de cils
Browlift
Coloration des sourcils
Blanchiment dentaire cosmétique américain

Carte de fidélité et parrainage

Infos : ne pas jeter sur la voie publique

PAPILLON NOIR
Ferronnerie d'art



07 82 40 51 34
Instagram : papillonnoirofficial
Site : papillonnoir.net



Producteur à Crux la Ville (58330)
Légumes et Champignons

Mercredi matin à Saint-Saulge
Vendredi matin à Corbigny
Dimanche matin

Le 3è du mois à Rouy (marché du Colibri) Champignons uniquement.

MANIFESTATIONS

24 AVRIL CINÉMA 18H « LA MAISON DES FEMMES » 20H « LA VIE MODERNE »

8 MAI ARMISTICE PLACE DE LA RÉSISTANCE

16 MAI REPAS DU CLUB DE L'AMITIÉ

22 MAI CINÉMA 18H « JUSTE UNE ILLUSION » 20H « LE CRIME DU 3^e ÉTAGE »

6 JUIN ENTRECÔTE/FRITES ORGANISÉE PAR L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS (réserver)

12 JUIN RENCONTRE JEUNESSE ET SAGESSE À PARTIR DE 16H00

13 JUIN KERMESSE ET SPECTACLES DES ÉCOLES À PARTIR DE 11H A BAZOLLES

15 JUIN CÉRÉMONIE A LA STÈLE DU MERLE

21 JUIN FÊTE DE LA MUSIQUE

26 JUIN CINÉMA 18H « LA CORDE AU COU » 20H « MAUVAISE PIOCHE »

27 JUIN FÊTE DE L'ÉTÉ ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES FÊTES

26 JUILLET MESSE A L'ÉGLISE DE CRUX LA VILLE À 10H30

27, 28, 29 JUILLET STAGE DE PEINTURE ACRYLIQUE

1^{ER} AOÛT CONCERT ET REPAS AU CENTRE DE SECOURS

3, 4, 5 AOÛT STAGE DE PEINTURE ACRYLIQUE

6 AOÛT CONCERT DU BACH ENSEMBLE AMSTERDAM L'APRÈS-MIDI

15 AOÛT JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES MAQUIS

29 AOÛT VIDE-GRENIER DU COMITÉ DES FÊTES

A méditer... " L'ignorance mène à la peur, la peur mène à la haine et la haine conduit à la violence. Voilà l'équation ". Averroes

